

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE DU 22 AVRIL 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 17

L'an deux mille quatorze, le mardi 22 avril, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire, Christelle REILLON, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christelle REILLON, Sébastien DESTAIS, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Roger BOILEAU, Maurice AUBRY, Agnès PLANCHARD, Myriam COUSIN-MANCEAU, Michel BERTHO, Ellen BARBEDETTE-RAVE, Claudius BROCHARD, Laurent AILLERIE, Valéry PORTAIS, Géraldine BRICIER, Valérie DUROY, Maud VINCHON-FAUCHER, Damien GUERET.

Absents/excusés : Sylvie LANDELLE, Carine MEZIERE

Secrétaire de séance : Laurent AILLERIE

Date de convocation : le 10 avril 2014

Voici l'ordre du jour :

1. Vote des taux impôts 2014
2. Vote des subventions aux associations
3. Amortissements 2014
4. Admissions en non valeurs
5. Vote des indemnités des élus
6. Vote des budgets 2014
7. Fixation du prix du forfait des temps activités périscolaires (TAP)
8. Marché station d'épuration : avenant 1
9. ERDF
10. Animation jeunesse
11. Délégations syndicats
12. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : convention servitude consécutive au passage de la ligne électrique souterraine Laval-Oudon 225kV.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1-Vote des taux impôts 2014

N°35/2014 - OBJET : Vote des taux d'imposition 2014

Le maire présente l'état de notification des bases prévisionnelles 2014. L'Etat les augmente de 0.9%. Le Conseil doit à présent fixer les taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-MAINTIENT les taux d'imposition pour 2014 sans augmentation, à savoir :

- **19.37** pour la taxe d'habitation
- **22.68** pour le foncier bâti
- **37,86** pour le foncier non bâti

Pour rappel, les taux n'ont pas augmenté depuis 2010.

2-Vote des subventions aux associations

Madame le maire présente les propositions de la commission finances en matière de subventions aux associations pour l'année 2014. Elle précise que la subvention de 28 735 € attribuée à Familles rurales, au titre de l'accueil de loisirs, a déjà été adoptée par le précédent Conseil municipal. Des rencontres avec quelques associations sont programmées notamment le comité de jumelage, la section musique de Familles rurales, le comité d'animation et l'OGEC de l'école Sainte Marie. Ces subventions seront détaillées dans le budget 2014.

3-Amortissements 2014

N°36/2014 - OBJET : Amortissement intégration Lotissement Le Verger au BP 2014

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la reprise à la section de fonctionnement de l'intégration réalisée en 2011 du lotissement Le Verger à l'article 1314/041.

Intégration lotissement Le Verger :

1 025 067.92 € amortis sur une durée de 5 ans (cinq ans) soit 205 013.58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-RETIENT la durée d'amortissement proposée ci-dessus.

-INDIQUE que la somme de 205 013.58 € sera inscrite à l'article 777 chp 042 en recette de fonctionnement et à l'article 1391 chp 040 en dépense d'investissement du budget commune 2014.

N°37/2014 - OBJET : Amortissement sur le budget eau/assainissement 2014 du logiciel de gestion des factures d'eau.

Madame le Maire indique que suite au rappel de la trésorerie, il est nécessaire d'amortir les sommes passées sur certains comptes dont le 205. De fait, en 2011, le logiciel de gestion des factures d'eau a été mandaté sur cette imputation pour la somme de 1 100.32 €

Logiciel de gestion de l'eau :

1100.32 € amortis sur une durée de 2 ans (deux ans) soit 550.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-RETIENT la durée d'amortissement proposée ci-dessus.

-INDIQUE que la somme de 550.16 € sera inscrite à l'article 777 chp 042 en recette de fonctionnement et à l'article 1391 chp 040 en dépense d'investissement sur le budget eau/assainissement 2014.

4-Admissions en non valeur

N°38/2014-OBJET : Admissions en non valeurs de créances irrécouvrables sur le budget eau et assainissement et le budget commune

Madame le Maire explique que le comptable n'a pu recouvrer certaines créances.

-Sur le budget eau-assainissement :

Considérant qu'il a sollicité et justifié leur admission en non-valeur, selon le détail ci-dessous, pour une valeur globale de 830.36 €. Date de prise en charge année 2012-2013 sommes non recouvrées 830.36 €.

-Sur le budget commune :

Considérant qu'il a sollicité et justifié leur admission en non-valeur, selon le détail ci-dessous, pour une valeur globale de 337.99 €. Date de prise en charge année 2010-2011-2012-2013 sommes non recouvrées 337.99 €.

Le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non valeurs les créances irrécouvrables désignées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-DONNE un avis favorable.

-DECIDE d'inscrire ces opérations au budget eau et assainissement 2014 à l'article 6542 pour la somme de 454.91€ et 375.45€ à l'article 6541

-INSCRIT au budget commune 2014 à l'article 6541, la somme de 337.99 €.

5-Indemnités des élus

N°39/2014 - Objet : Fixation des indemnités de fonction

Le conseil municipal de la commune d'Ahuillé,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants : taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

-le maire : 38.89% de l'indice 1015

- aux adjoints : 14.92% de l'indice 1015

- aux conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice 1015

Article 2 : Dit que cette délibération se substitue à la délibération prise par le précédent conseil municipal en date du 28 mars 2008.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Article 5 : Dit qu'il y a un effet rétroactif au 28 mars 2014.

6-Vote des budgets 2014

N°40/2014 - OBJET : Vote du budget 2014 de la commune

Madame le maire présente le budget 2014 de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget de la commune à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2014,

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 755 447.58 €

Dépenses : 1 685 308.19 €

Section d'investissement :

Recettes : 786 577.55 €

Dépenses : 786 577.55 €

N°41/2014 - OBJET : Vote du budget 2014 pour l'eau et l'assainissement

Madame le maire présente le budget 2014 pour l'eau et l'assainissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget pour l'eau et l'assainissement à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2014,

Section de fonctionnement :

Recettes : 241993.96 €

Dépenses : 241993.96 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 338 225.86 €

Dépenses : 1 323 275.24 €

N°42/2014 - OBJET : Vote du budget 2014 annexe panneaux photovoltaïques

Madame le Maire présente le budget pour 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe panneaux photovoltaïques à l'unanimité, tel qu'il a été présenté pour 2014 :

Section de fonctionnement :

Recettes : 4440.31 €

Dépenses : 3113.01 €

Section d'investissement :

Recettes : 19 129.27 €

Dépenses : 764.70 €

7- Fixation du prix du forfait des temps activités périscolaires (TAP)

N°43/2014 - OBJET : Adoption du montant du forfait pour les TAP à compter de septembre 2014

Madame le Maire rappelle la délibération du 24 janvier 2014 n°01/2014 dans laquelle il est indiqué que le service sera payant. A présent, il est nécessaire de fixer le montant du forfait pour les TAP mis en place à partir de septembre 2014.

Après un rappel du coût que va représenter la mise en place des TAP pour la commune. Les conseillers sont invités par un vote à main levée à se prononcer sur le montant du forfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-ADOpte à la majorité (16 pour et 1 contre) le forfait de 10 € par enfant et par an.

-INDIQUE qu'une information sera réalisée auprès des familles

8-Marché station d'épuration : avenant n°1

N°44/2014 - OBJET : Avenant n°1 sur la décomposition du montant du marché de travaux pour la station d'épuration

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 novembre 2013 attribuant le marché des travaux de la station d'épuration à l'entreprise BIE pour un montant de 972 600 € HT.

Celle-ci présente un avenant n°1 dont l'objet est de modifier la décomposition du montant du marché entre les différents membres du groupement. Il n'y a aucune incidence financière sur le montant global du marché. Les travaux correspondants au présent avenant seront exécutés selon les conditions prévues au marché de base

	Montant initial marché (€HT)	Nouveau montant marché (€HT)
BIE	658935	658882.50
PVE	311500	311500
LABATUT	2165	2217.50
TOTAL	972600	972600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. ACCEPTE l'avenant n°1 présenté ci-dessus, visant à modifier la décomposition du montant du marché entre les différents membres du groupement sans incidence financière.

. AUTORISE Madame le Maire à le signer.

9-ERDF

N°45/2014 - Objet : Autorisation de passage raccordement producteur électricité

Madame le maire présente une demande d'autorisation de passage d'ERDF qui a missionné l'entreprise ERAS TPL pour le raccordement producteur sur un chemin communal situé au lieu-dit Les Petites Barres. Il est prévu d'effectuer un surplomb basse tension en câble torsadé isolé sur la parcelle B 111 appartenant à la commune. Les conducteurs aériens d'électricité auront une longueur d'environ 167 mètres. Le propriétaire, la commune, conserve la propriété et la jouissance du chemin.

De fait, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec ERDF. Aucune indemnisation n'est prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

-DONNE son accord à cette autorisation de passage

-AUTORISE Madame le maire à signer la convention de servitude avec ERDF.

Ajout à l'ordre du jour :

N°46/2014 - Objet : Convention de servitude à signer avec RTE dans le cadre de la ligne Laval-Oudon

Madame le maire présente une demande de servitude consécutive à l'implantation de la ligne électrique souterraine 225kV Laval-Oudon, le long des chemins communaux cadastrés B 111 et B 116 situés aux Petites Barres. La ligne électrique souterraine aura une longueur d'environ 42 mètres sur ces parcelles. De fait, il est nécessaire d'établir une convention de servitude avec RTE. Une indemnité compensatrice forfaitaire et définitive au bénéfice d'Ahuillé de 278 € est prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal.

- DONNE son accord pour cette servitude de passage.
- ACCEPTE l'indemnité compensatrice versée.
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention de servitude avec RTE (réseau de transports d'électricité).

10-Animation jeunesse

N°47/2014 - OBJET : Animation jeunesse : tarifs activités vacances de printemps 2014

Dans le cadre de l'animation jeunesse, des activités sont proposées aux enfants de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés.

Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € par activité si le jeune est domicilié hors de la commune.

- Cuisine (28/04)	8 €	
- Carte pop-up (29/04)		5 €
- L'illusion ça trompe énormément (30/04)	8 €	
- Ciné-pizza (30/04)		10 €
- Piscine à Cesson (05/05)	10 €	
- Baptême de plongée (05/05)		5€
- Rallye VTT (06/05)		8 €
- Soirée discothèque (06/05)		5 €
- Equitation (07/05)		15 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

N°48/2014 - OBJET : Passerelle : tarifs activités des vacances de printemps 2014

Dans le cadre de la passerelle, des activités sont proposées aux enfants de la commune.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités et donne un avis favorable aux propositions et aux tarifs détaillés. Il est précisé la possibilité de s'inscrire à ces activités moyennant une majoration de 3 € pour la journée et 1.50 € pour la demi-journée si le jeune est domicilié hors de la commune.

- Cuisine (28/04)	8 €	
- Pétéca, kin-ball (29/04)	5 €	
- L'illusion ça trompe énormément (30/04)	8 €	
- Ciné-pizza (30/04)		10 €
- Piscine à Cesson (05/05)	10 €	
- Rallye VTT (06/05)		8 €
- Jardinage (07/05)		5 €
- Tournoi de billard (07/05)		5 €

Le conseil municipal donne son accord pour ces tarifs.

N°49/2014 - OBJET : Tarifs des actions d'autofinancement des jeunes pour préparer leur camp de cet été

Dans le cadre de l'animation jeunesse, les jeunes souhaitent partir en camp cet été en le finançant pour partie. De ce fait, ils proposent différentes actions.

Le Conseil municipal prend connaissance de ces activités.

Vente de viennoiseries : A Ahuillé : 1€ pain au chocolat / 0.90€ croissant

A Montigné : 0.90€ le croissant / 1€ le pain au chocolat / 1.05€ baguette
Lavage de voiture : 3€ lavage extérieur et 5€ lavage extérieur et intérieur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal.

- DONNE son accord pour ces tarifs.
- DIT que ces ventes seront gérées par la régie de recettes du service animation jeunesse

11-Délégations syndicats

N°50/2014 - OBJET : Modification de certaines délégations

Madame le Maire rappelle la délibération du 28 mars dernier n°34/2014 concernant la composition des commissions et des délégations. Des délégations sont revues comme suit :

Les délégations : le conseil municipal accepte à l'unanimité

Bassin de l'Oudon : Maurice Aubry, conseiller municipal, Titulaire, Sylvie Landelle, 4^{ème} adjointe Suppléante

Syndicat du Bassin du Vicoin : Sylvie Landelle, 4^{ème} adjointe Titulaire, Maurice Aubry, conseiller municipal, Suppléant

SDEGM : Christelle Reillon, maire Titulaire, Sébastien Destais, 1^{er} adjoint Suppléant

12-Questions diverses

-Les 7 commissions de Laval agglomération sont en cours de composition. Les conseillers sont amenés à choisir celle qui l'intéresse.

-Une réunion de présentation entre les élus et le personnel communal est prévue le 24 avril 2014 à 20h30 à la salle Lemonnier Dubourg.

-Une réunion publique est fixée le 27 mai 2014 pour présenter l'organisation des TAP pour septembre 2014.

-Invitation des AFN aux commémorations du 8 mai : 9h30 à Ahuillé puis à 10h30 messe et vin d'honneur à Nuillé.

-M. Herriau a fêté ses 100 ans. Pour l'occasion, avec l'équipe du restaurant scolaire et quelques élus qu'il a pu les fêter. De façon plus officielle, son anniversaire sera célébré et un cadeau lui sera offert, le 30 avril 2014, avec le Club des aînés.

-Le SDEGM propose de réaliser un groupement d'achat d'électricité dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, et permettre ainsi aux communes de réaliser des économies d'énergie. Ce sujet sera étudié par la commission travaux.

-Les Estivales (spectacle plein-air) sont programmés sur la commune le 10 juillet. Elles sont subventionnées par Laval agglomération. Connaissez-vous des groupes de musique ?

-Les travaux de la nouvelle station d'épuration débuteront début juin 2014 à la fin des 2 mois de délais légaux de recours contre le permis de construire et permettant également de gérer les délais de préparation du chantier.

-La dernière commission travaux réunie le 16 avril a permis de faire l'état des lieux des travaux à mettre en œuvre : acquisition de terrains à bâtir, les travaux à gérer par le service technique, les travaux d'investissement à envisager, l'état d'avancement du dossier d'aménagement du terrain de football, la rénovation des ponts situés sur la RD500 et route de Loiron.

-Une visite des locaux communaux est prévue le 18 juin 2014 à 19h00

-Réunion commission association le 30 avril 2014 20h30

-Réunion commission voirie-environnement le 5 mai 2014 à 20h30

-Réunion commission travaux le 14 mai 2014 20h30

-Réunion commission enfance-jeunesse le 19 mai 2014 20h30

-Réunion commission finances le 20 mai 2014 20h30

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°35/2014/017 - Vote des taux d'imposition 2014

Délibération n°36/2014/017 - Amortissement intégration Lotissement Le Verger au BP 2014

Délibération n°37/2014/017 - Amortissement sur le budget eau/assainissement 2014 du logiciel de gestion des factures d'eau.

Délibération n°38/2014/017 - Admissions en non valeurs de créances irrécouvrables sur le budget eau et assainissement et le budget commune

Délibération n°39/2014/018 -Fixation des indemnités de fonction

Délibération n°40/2014/018 - Vote du budget 2014 de la commune

Délibération n°41/2014/018 - Vote du budget 2014 pour l'eau et l'assainissement

Délibération n°42/2014/018 - Vote du budget 2014 annexe panneaux photovoltaïques

Délibération n°43/2014/018 - Adoption du montant du forfait pour les TAP à compter de septembre 2014

Délibération n°44/2014/018 - Avenant n°1 sur la décomposition du montant du marché de travaux pour la station d'épuration

Délibération n°45/2014/018 - Autorisation de passage raccordement producteur électricité

Délibération n°46/2014/019 - Convention de servitude à signer avec RTE dans le cadre de la ligne Laval-Oudon

Délibération n°47/2014/019 - Animation jeunesse : tarifs activités vacances de printemps 2014

Délibération n°48/2014/019 - Passerelle : tarifs activités des vacances de printemps 2014

Délibération n°49/2014/019 - Tarifs des actions d'autofinancement des jeunes pour préparer leur camp de cet été

Délibération n°50/2014/019 - Modification de certaines délégations

Séance du 22 avril 2014
Délibérations prises de
n°35 à 50 /2014

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Christelle	REILLON	
Sébastien	DESTAIS	
Olivier	RICOU	
Nadège	CHEsNEAU	
Sylvie	LANDELLE	Excusée
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN-MANCEAU	
Michel	BERTHO	
Ellen	BARBEDETTE-RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Valéry	PORTAIS	
Géraldine	BRICIER	
Carine	MEZIERE	Excusée
Valérie	DUROY	
Maud	VINCHON-FAUCHER	
Damien	GUERET	